

Appel de projets **Montréal culturelle, verte et résiliente**

Volet 1 - Milieu culturel

ART + CULTURE | ENVIRONNEMENT | COMMUNAUTÉS

Service de la culture
mai 2023

Contenu de la présentation

Contexte et définitions

Objectifs de l'appel

Présentation des volets

Caractéristiques et formes des projets

Admissibilité

Critères d'évaluation

Dépôt de projet et conseils techniques

Échéancier

Contexte

- Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec
- Politique culturelle du Québec *Partout, la culture*
- Vision *Montréal 2030* : Accélérer la transition écologique
- Mise en oeuvre de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente* et du *Plan climat* adopté en décembre 2020
- L'**approche en médiation culturelle** de la Ville de Montréal favorise l'accès à la culture et la participation de la population à la vie culturelle montréalaise. Elle valorise tout particulièrement :
 - le contact de proximité, direct et personnalisé dans un contexte de découvertes et d'échanges
 - une prise en compte de la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités
 - l'expérimentation de formes de participation culturelle innovantes

Définitions

Transition écologique: On vise un nouveau modèle économique et social respectant les limites des écosystèmes et qui réduit les gaz à effet de serre. Une transition juste assure la protection des populations les plus vulnérables et marginalisées qui subissent régulièrement les impacts les plus sévères des changements climatiques.

Résilience urbaine : Capacité des personnes, des communautés, des institutions, des entreprises et des systèmes d'une ville à résister, à s'adapter et à se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

Développement durable : Au Québec, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Objectifs principaux

- **Soutenir les initiatives de médiation culturelle** en impliquant l'ensemble du milieu artistique pour mobiliser la population afin de construire une ville culturelle d'avenir, inclusive et diversifiée, écologique et résiliente
- **Valoriser l'engagement et la participation** des artistes, des écrivain-e-s professionnel-le-s ET de la population
- **Imaginer un environnement durable** en favorisant la cocréation et les pratiques collaboratives citoyennes par des activités de médiation et de sensibilisation
- **Mobiliser la population et les arrondissements** dans le cadre du *Plan climat*

Objectifs secondaires

- **Être en relation avec les clientèles qui reflètent la population dans sa diversité**, notamment les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes vulnérables ou les groupes marginalisés, les personnes immigrantes ou les personnes racisées, les personnes autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes de la diversité sexuelle et de genre (LGBTQ2+)
- **Renforcer le rôle de la culture comme vecteur de développement sur tout le territoire** en favorisant la culture de proximité
- **Stimuler les partenariats entre les divers secteurs**

Présentation des volets

Volet 1 : Projets du milieu culturel

- Organismes culturels ou en patrimoine, collectifs d'artistes, artistes ou écrivain-e-s professionnel-le-s
- Contribution financière maximale de 20 000 \$ et ne peut excéder 85 % du budget global

Volet 2 : Projets des arrondissements montréalais

- En partenariat avec un organisme culturel ou en patrimoine, un collectif d'artistes, un-e artiste ou un-e écrivain-e professionnel-le-s
- Contribution financière maximale de 10 000 \$ et ne peut excéder 85 % du budget global

Caractéristiques et formes des projets

- Favoriser les interactions et les rencontres personnalisées entre publics, artistes, intervenantes et intervenants et toutes formes d'expression culturelle, d'oeuvres et de propositions artistiques
- Intégrer la diversité culturelle et la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités
- Expérimenter des formes de participation innovantes pour renouveler les formes de transmission culturelle et d'échange réciproque
- Proposer la découverte d'initiatives artistiques, culturelles ou patrimoniales, conjuguée à l'expérimentation active
- Être ancré sur le territoire montréalais et dans les milieux de vie par des partenariats
- Documenter le processus et les résultats des projets

Caractéristiques et formes des projets...suite

- Les projets de médiation culturelle peuvent se décliner sous différentes formes et être associés à des événements culturels, des expositions, des œuvres temporaires sur le domaine public, des résidences artistiques ou littéraires, etc.
- **Ils doivent obligatoirement être axés autour de l'expérimentation active des citoyennes et des citoyens**

Critères d'admissibilité pour le demandeur- Volet 1

- Être un organisme culturel à but non lucratif ou de mise en valeur patrimoniale, un-e artiste ou écrivain-e professionnel-le ou un collectif admissible
- Exercer une activité culturelle régulière, depuis 1 an, dans le secteur des arts vivants, de la musique, des arts visuels, des métiers d'art, des arts urbains, des arts numériques, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle, de la muséologie, du patrimoine ou du loisir culturel
- Établir des partenariats avec des organismes locaux ou avec un ou des arrondissements
- Avoir un siège social ou une adresse résidentielle sur le territoire de la Ville
- Avoir respecté ses engagements lors de l'attribution de soutiens financiers antérieurs et être en règle avec les différents services de la Ville

Admissibilité des projets

- Les lettres de confirmation détaillant les contributions de chaque partenaire sont obligatoires
- Au cours de la même année, un **même projet** ne peut faire l'objet de deux demandes auprès du Service de la culture
- Les projets doivent être réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024
- Les projets se déroulant sur le domaine public devront faire l'objet d'une assurance-responsabilité civile (2 millions de dollars +) qui sera à la charge du demandeur, s'il y a lieu

Dépenses admissibles

- La conception, la recherche et la réalisation des activités
- L'évaluation du projet et le partage des apprentissages
- La documentation et la promotion (maximum de 15 % du budget total)
- L'administration du projet (maximum de 15 % du budget total)
- Les coûts associés à une assurance-responsabilité, s'il y a lieu

Critères d'évaluation

- Qualité générale du projet et de la proposition artistique
- Populations participantes
- Impact du projet
- Expertise du demandeur
- Partenariats

[Pour plus de détails pour chacun des critères, veuillez vous référer à la page 8 du guide de l'appel](#)

Conditions de réussite d'un projet de médiation culturelle

- La connaissance préalable et approfondie des caractéristiques du public visé
- L'importance des liens avec la communauté locale
- La première étape du processus avec les partenaires : définition commune du projet et des rôles de chacun
- L'importance de communiquer clairement les objectifs du projet aux participant-e-s
- La capacité d'adaptation pour faciliter les échanges mutuels et favoriser un contexte de découverte
- Le partage des principes éthiques pour le respect des populations participantes

Formulaire de dépôt de projet

- [Google Formulaire](#) (accusé de réception complet).

Documents à fournir :

- Historique ou curriculum vitae, incluant la démarche artistique du demandeur
- Présentation du projet
- Budget détaillé (grille fournie à joindre au Google formulaire)
- Lettres d'engagement des partenaires
- Si le demandeur est un-e artiste professionnel-le : courte présentation des projets artistiques présentés dans l'espace public, incluant les détails techniques liés au projet déposé
- Si le demandeur est un organisme culturel : documents administratifs (lettres patentes, états financiers, résolution du conseil d'administration, composition actuelle du CA)

Échéancier

Date limite de dépôt : vendredi 29 septembre 2023 à 23h59

- Analyse des dossiers et délibérations : octobre et novembre 2023
- Signature des conventions et octroi des sommes : décembre 2023
- Déploiement des projets : de janvier à décembre 2024

Pour plus d'informations

- [Guide de l'appel MCVR](#)
- Visitez le site internet montreal.mediationculturelle.org/
- Écrivez-nous projets.culture@montreal.ca

Entente de
développement
culturel

Montréal 

Québec 
